

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-190
Désignation de personnalités de qualifiées

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire Mialot, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil (votant)

Monsieur Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Madame Valérie SENGHOR

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, suppléé par Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARI, Chargée de projets livre, littératures et langues, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 12
- Pouvoirs : 8
- Votants : 20

Désignation de personnalités qualifiées

Délibération n° 2023-12-190 du 12 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Île-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les Statuts de l'EPCC Ateliers Médicis ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis ;

Vu les délibérations n° 2020-09-109, n° 2020-12-116 et n° 2023-04-168, portant nomination des personnalités qualifiées de l'EPCC Ateliers Médicis ;

L'article 8 des Statuts de l'EPCC Ateliers Médicis précise que le Conseil d'Administration est composé de 23 membres, dont 6 personnalités qualifiées. 4 sièges de personnalités qualifiées sont actuellement vacants.

L'article 8.2 des prévoit que les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les collectivités territoriales, leurs groupements et l'État mentionnés à l'article 1er pour une durée de trois ans renouvelables. Cet article prévoit également que cette désignation tient compte de l'expérience professionnelle dans le domaine d'activité de l'Établissement.

L'article 2.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis prévoit que les personnalités qualifiées sont désignées sur proposition du directeur.

La directrice de l'EPCC Ateliers Médicis a soumis des propositions aux représentants de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements lors d'une réunion le 28 novembre 2023 et par mail le 6 décembre 2023. Ces représentants ont approuvé ces propositions.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Acte la désignation de Valérie SENGHOR et de Catherine JEAN-JOSEPH-SENTUC en tant que personnalités qualifiées, pour un mandat de trois ans renouvelable, dont le terme est ainsi fixé au 11 décembre 2026.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 14 décembre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-191
Budget Primitif 2024

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire Mialot, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOU

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, suppléé par Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARI, Chargée de projets livre, littératures et langues, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 12
- Pouvoirs : 8
- Votants : 20

Budget Primitif 2024

Délibération n° 2023-12-191 du 12 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Débat d'orientation Budgétaire tenu par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 octobre 2023, délibération n° 2023-10-184 ;

Considérant que l'EPCC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus ;

Vu la proposition de budget jointe en annexe ;

Considérant le projet de la directrice de l'EPCC Ateliers Médicis ;

Le budget présenté tient donc compte de toutes les dépenses auxquelles l'établissement aura à faire face en 2024, et qui ont été esquissées, le 17 octobre 2023, lors du débat d'orientation budgétaire.

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en octobre 2023, il est proposé de procéder au vote du budget primitif 2024.

Le budget est établi au regard du programme prévisionnel d'activité pour l'année 2024, des recettes connues ou attendues à ce jour. L'exercice 2023 sera marqué par les événements suivants :

- Le démarrage du chantier du nouvel équipement des Ateliers Médicis
- La mise en place d'une nouvelle organisation de l'équipe
- La structuration du pôle media et de la Cinémathèque idéale des banlieues du monde
- La production d'un événement artistique inédit avec l'artiste Neil Beloufa, le lycée Alfred Nobel, le centre d'art Lafayette Anticipations, et le soutien de la Métropole du Grand Paris
- Les Olympiades culturelles

Les premières prévisions concernant l'exécution du budget 2023 confirment la tendance – déjà constatée les années précédentes – d'un équilibre permis par la reprise de l'excédent de l'année N-1. Ces prévisions seront consolidées d'ici le mois de mars.

Pour 2024, il est proposé d'adopter un **budget équilibré à 6 471 333€** pour la section de fonctionnement, caractérisé, par rapport aux prévisions d'exécution 2023, par :

- des dépenses en augmentation de 351 000€
- des recettes en augmentation de 668 000€ (puisque une partie des dépenses ont été financées par une reprise de l'excédent 2022 et non par des recettes)

La croissance du budget des Ateliers Médicis est régulière depuis la création de l'établissement ; elle franchit un palier en 2024, dans la perspective d'une montée en charge progressive jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement.

LES DEPENSES

La masse salariale est renforcée : les dépenses de personnel permanent passent de 1 700 000€ à 2 120 000€.

Cette augmentation correspond à plusieurs phénomènes :

- le recours en 2023 à des renforts sous la forme prestations de service dont les coûts ont été imputés sur les projets, en dépenses artistiques
- L'intégration à la masse salariale de salaires jusqu'alors imputés sur les projets (en particulier lorsque des CDD sont transformés en CDI dans une logique de pérennisation des projets : La Renverse, Cinémathèque idéale des banlieues du monde, etc.)
- Le recrutement de postes structurants pour le projet : secrétaire général, directeur technique, chargé de mission développement économique et mécénat, etc.
- Le choix d'une valorisation des salaires dans un contexte général d'inflation, de turn over important dans le secteur culturel, et d'une démarche globale sur la reconnaissance et la qualité de vie au travail.

Parallèlement, **un travail important de rationalisation des dépenses courantes de fonctionnements** été enclenché, permettant d'envisager, dès 2024, des économies par rapport au budget réalisé 2023 (de 515 100 € à 421 710 €).

Les dépenses artistiques, si elles apparaissent stables (de 3 307 426€ à 3 297 342 €) sont en réalité en augmentation, par le même effet de bascule d'une intégration des dépenses de ressources humaines dans la masse salariale. C'est en particulier le cas pour La Renverse et sur l'action culturelle. L'écart entre le rapport d'orientations budgétaires et le budget primitif s'explique quant à lui par le développement d'un projet Olympiades culturelles (Projet Double Dutch) et par la mobilisation – en attente de réponses – de différents dispositifs d'aide au projet.

Parmi les projets qui connaissent un net développement : la cinémathèque idéale des banlieues du monde (de 63 200€ à 100 000€) ; le programme de coopération Clichycago (de 25 000€ à 76 900€). Si le cycle « Ce qui est déjà là » à l'occasion de MOVIMENT au Centre Pompidou avait représenté en 2023 un événement important (124 000€), l'année 2024 sera marquée par le « Parc d'attractions » réalisé par les élèves du lycée Nobel avec l'artiste Neil Beloufa et le centre d'art Lafayette Anticipations (120 800€ de dépenses) ; les Ateliers Médicis programment également une carte blanche autour des artistes Création en cours et Transat à l'invitation du festival 100% L'Expo organisé à la Villette (8 500€).

LES RECETTES

Les contributions statutaires s'élèvent comme les années précédentes à 4 300 000 €. Suite à la réunion des financeurs qui s'est tenue en septembre 2023, le ministère de la Culture a annoncé une contribution supplémentaire de 300 000 € pour accompagner la montée en charge du projet 2024-2026. Cette mobilisation nouvelle porte la participation du ministère au budget des Ateliers Médicis à 4 000 000 €, permettant à l'établissement de consolider sa structure pour porter le chantier et le développement de ses activités.

Les collectivités sont mobilisées à travers de nouveaux financements aux projets, obtenus ou demandés :

- La Métropole du Grand Paris, outre son soutien à La Renverse (160K€) et à Nuit blanche (30K€), finance, dans le cadre d'un nouvel événement métropolitain d'art contemporain, le « parc d'attractions » des élèves du lycée Nobel et de Neil Beloufa à hauteur de 120 000€ ;
- Le Département de Seine-Saint-Denis apporte un soutien au projet Double Dutch pour 15 000€ et est sollicité pour participer au financement de la cinémathèque idéale des banlieues du monde
- Des financements de la Région Ile-de-France sont sollicités dans le cadre des appels à projet FoRTE et Olympiades culturelles.

Dès 2024, **plusieurs financements de grands partenaires publics et privés** sont confirmés ou en négociation

- Le Centre national du cinéma pour la cinémathèque des banlieues du monde (50K€)

- Rubis Mécénat (40K€)
- La Terra Fondation pour le programme Clichycago
- L'ADAGP et la fondation Neuflyze OBC pour des soutiens de résidences (10 et 20K€)

Cette démarche de recherche de subventions et de réponse à des appels à candidature est rendue possible par le recrutement en 2023 d'un chargé d'administration ; elle sera amplifiée, en particulier en matière de mécénat, par le recrutement à venir d'un chargé de mission dédié.

En conclusion, le budget primitif 2024 constitue un budget de développement, qui concilie consolidation de la structure administrative, technique et RH des Ateliers Médicis dans la perspective de l'ouverture du nouvel équipement, et augmentation graduelle de l'ambition artistique et culturelle, sur le territoire local comme à l'échelle nationale et internationale. L'effort de rationalisation des dépenses, de croissance des contributions publiques et de diversification des recettes devra être poursuivi tout au long de l'année comme du mandat 2024-2026.

Intégrant la section d'investissement, le budget est de **10 987 784€** et s'équilibre de la manière suivante :

Budget (M4)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	6 471 333	6 471 333
Investissement	4 516 451	4 516 451

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration :

- Adopte le budget primitif 2024 de l'EPCC, équilibré en dépenses et recettes à 10 987 784€.

Votants : 20

Pour : 19

Abstention : 1

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 14 décembre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-192
Mise à jour du tableau des emplois

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire Mialot, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALLOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, suppléé par Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARI, Chargée de projets livre, littératures et langues, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 12
- Pouvoirs : 8
- Votants : 20

Mise à jour du tableau des emplois

Délibération n° 2023-12-192 du 12 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

Vu la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162, n°2023-06-180, n°2023-10-185 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant la proposition d'un nouveau tableau des effectifs,

Huit créations de poste sont proposées, deux changements d'intitulés ainsi que deux suppressions de postes.

TABLEAU DES EMPLOIS					
Poste	Statut	Temps de travail	Nombre de postes	Vote	Ancienne dénomination
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	1	hors tableau des effectifs	
Directeur délégué	CDI Cadre	Temps complet	1		Suppression
Directeur-riche administratif-ve et financier-e	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur-ice de l'Innovation Sociale et du Campus	CDI Cadre	Temps complet	1		Directeur-riche du développement social et culturel
Secrétaire Général-e	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur-riche technique	CDI Cadre	Temps complet	1		
Conseiller-e arts visuels et prospective	CDI Cadre	Temps complet	1		

Chef-fe comptable	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable Production et Programmateur-ice musique	CDI Cadre	Temps complet	1		Responsable Production
Responsable Action culturelle et Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	1		Responsable du programme Création en cours
Responsable de l'action culturelle, sociale et territoriale	CDI Cadre	Temps complet	1		Suppression
Responsable de la Communication	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable Technique	CDI Cadre	Temps complet	1		
Adjoint-e au Campus en charge de la coordination du Pôle Média	CDI Cadre	Temps complet	1		
Coordinateur-riche des actions et relations au territoire	CDI Cadre	Temps complet	1		
Coordinateur-riche de Transat	CDI Cadre	Temps complet	1		
Coordinateur-riche Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	1		
Coordinateur-riche Cinémathèque Idéale des banlieues du Monde	CDI Cadre	Temps complet	1		
Assistant-e de Direction	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de mission auprès de la direction	CDI non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Attaché-e à l'hospitalité	CDI Non-cadre	Temps partiel	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'action culturelle et développement des publics	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'action culturelle et de médiation	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non-cadre	Temps complet	1		Chargé-e d'action culturelle et développement des publics
Attaché-e à l'accueil	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Comptable	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'administration et des ressources humaines	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'administration	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de développement économique	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de communication	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de communication	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de développement et du suivi des élèves	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Technicien-ne polyvalent-e	CDI Non-cadre	Temps complet	1		

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 14 décembre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-193

Autorisation du Président du Conseil d'Administration à négocier et signer le contrat de la Directrice

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire Mialot, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOU

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, suppléé par Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARI, Chargée de projets livre, littératures et langues, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 12
- Pouvoirs : 8
- Votants : 20

Autorisation du Président du Conseil d'Administration à négocier et signer le contrat de la Directrice

Délibération n° 2023-12-193 du 12 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération n°2023-06-17 relative au renouvellement du mandat de la Directrice pour une durée de trois ans.

Le mandat de Catherine Bouvard, comme directrice de l'EPCC Ateliers Médicis, a été renouvelé pour une durée de trois ans. Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le directeur d'un EPCC bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat, et que lorsque le mandat est renouvelé, le contrat de ce dernier fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Autorise son président à négocier et à signer avec Catherine Bouvard un contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 14 décembre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-194
Autorisation d'adhésion au TMNlab

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire Mialot, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOU

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, suppléé par Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARI, Chargée de projets livre, littératures et langues, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 12
- Pouvoirs : 8
- Votants : 20

Autorisation d'adhésion au TMNlab

Délibération n° **2023-12-194** du 12 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

L'association TMNlab a pour objet de rassembler et animer une communauté apprenante de professionnel·les du spectacle vivant pour produire et diffuser une culture numérique responsable et ce, à travers la création d'un espace collaboratif numérique, l'organisation d'événements et tous les autres moyens et activités susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

L'adhésion au TMNlab permet de :

- développer la littératie numérique du secteur, une culture numérique située dans les enjeux de notre époque ;
- interroger et documenter les usages, outils et dispositifs numériques, existants et à venir ;
- faciliter l'échange, la coopération et la formation de pair à pair en France et à l'étranger ;
- donner de la visibilité, promouvoir et faire reconnaître les pratiques professionnelles innovantes.

La cotisation annuelle au TMNlab s'élève à 250€ euros pour 2024.

Les conséquences financières de cette décision seront portées au budget des Ateliers Médicis.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise la directrice de l'EPCC Ateliers Médicis à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion au TMNlab.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 14 décembre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-195

Autorisation de la directrice à signer une convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire Mialot, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALLOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Dominique LAUDET, Conseiller à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, suppléé par Serge CADIO, 9^{ème} adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARI, Chargée de projets livre, littératures et langues, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 12
- Pouvoirs : 8
- Votants : 20

Autorisation de la directrice à signer une convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Délibération n° 2023-12-195 du 12 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1, relatifs au recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2131-3, R.3132-1, R. 3132-1 et R.4142-1, relatifs à la signature avec le représentant de l'État d'une « convention de télétransmission ».

L'EPCC Ateliers Médicis souhaite dématérialiser la transmission de ces actes administratifs au représentant de l'État en passant par la plateforme Maximilien. Pour cela, l'EPCC Ateliers Médicis doit signer une convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État avec la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser la directrice de l'EPCC Ateliers Médicis à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État avec la préfecture de la Seine-Saint-Denis.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 14 décembre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

